la lettre du SNMH-FO
Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière
FO santé
Octobre 2013
snmh.fo@fosps.com

COMMUNIQUE DU 05 OCTOBRE 2013

Le rapport Carli qui vient d'être présenté, fait suite à la publication de la Stratégie nationale de santé présentée récemment par la ministre Marisol Touraine

Par ailleurs, le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui n'est pas un rapport, détermine des coupes réglées dans les dépenses de santé (440 M€ rien que pour l'hôpital). La ministre refuse de prendre en compte l'insuffisance de médecins et de personnel soignant et l'insuffisance de lits disponibles. Elle veut imposer dans ce cadre aux malades, aux médecins et au personnel, des mesures qui ont comme caractère commun de diminuer les dépenses et dégrader la pratique médicale.

Alors que la ministre continue à restructurer les hôpitaux en regroupant et fermant des lits voire des hôpitaux entiers comme à l'Hôtel Dieu de Paris, le rapport Carli préconise pour désengorger les urgences, non pas de rouvrir les lits fermés, mais d'imposer l'hospitalisation des malades des urgences à la place des malades programmés. Ainsi, il demande à tous les médecins hospitaliers de se soumettre à cet état de fait, dont la responsabilité incombe à la ministre. Il remet en cause l'indépendance professionnelle, les structures mêmes de l'hôpital et notamment les structures des services.

SOMMAIRE

Communiqué du 05 Octobre 2013 ..... *Page 1*

Hôtel-Dieu : Lettre ouverte à la ministre de la Santé ..... *Page 2*

Communiqué fédéral : Abandon des pôles ..... *Page 3*

Fiche pratique : Le temps additionnel ..... *Page 4*

Les Brèves ..... *Page 5*

Assemblée Générale et Bulletin d'adhésion ..... *Page 6*

Le SNMH-FO demande l'arrêt de la fermeture des lits

Ce faisant, la ministre ***persévère*** dans une politique de restructurations, avec diminution de lits, de personnel, de moyens et continue à être sourde aux demandes réitérées des urgentistes de disposer de lits d'aval en nombre suffisant, de ne pas mettre à disposition des SAU le personnel médical et de soins pour remplir ses fonctions et ***maintient*** sa décision de fermeture des urgences de l'Hôtel Dieu à Paris et des lits d'aval qui lui sont nécessaires.

Le SNMH-FO dénonce les propositions du rapport et demande l'arrêt de fermeture des lits.

Le SNMH FO était présent au regroupent du 24 septembre 2013 organisé par la fédération FO des services publics et de santé, regroupant des délégués de 120 hôpitaux dans toute la France. Le constat était édifiant : ***partout des plans de retour à l'équilibre, des suppressions de postes, et partout, les mêmes réponses des directeurs et des ARS : il n'y a plus de financement.***

Au moins 4000 suppressions de postes, au moins 900 millions d'euros de déficits sont l'unique justification de ces mesures.

La fédération s'est rendu en délégation au ministère, pour dire « STOP » à cette casse des hopitaux, Effacement de la dette des hôpitaux, c'est est assez !

Le SNMH-FO revendique les moyens en médecins et personnels, comme à Grenoble, où les médecins des urgences hospitaliers réclament 8 postes pour ouvrir une nouvelle ligne de garde et l'ouverture de 35 lits d'aval, comme à St Egreve, où les médecins sont en grève avec le personnel pour 10 postes de médecins et l'ouverture de 25 lits, ou comme à Voiron contre la suppression du laboratoire de biologie et de la stérilisation.

Le SNMH-FO appelle tous les médecins hospitaliers à le rejoindre !

Hôtel-Dieu : Lettre ouverte à la ministre de la Santé

Le lundi 9 septembre 2013

Madame la ministre,

Depuis des mois, les personnels, les médecins et les syndicats sont mobilisés contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu, dont l'impact concerne toute l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Devant cette mobilisation, le 10 juillet vous avez annoncé que vous reportiez sine die la décision de fermer les urgences le 4 novembre prochain.

Or, depuis cette date, le démantèlement du service et de l'Hôtel-Dieu s'est poursuivi.

Début août, la direction de l'Assistance Publique a tenté de déménager 15 lits et son matériel. Les transferts de services programmés sont sur les rails. Les lits fermés pour vacances d'été n'ont pas étés ré-ouverts. Les personnels et leurs représentants ont appris, avec indignation, que les pompiers avaient reçus l'ordre de ne plus acheminer les patients vers les urgences de l'Hôtel-Dieu. Le Docteur Gérald Kierzek est toujours démis de sa fonction de responsable du SMUR. Tels sont les faits, des faits qui signifient la fermeture des urgences, c'est-à-dire le contraire de vos annonces.

Vous ne serez pas étonnée, en conséquence, que les médecins, les personnels et leurs syndicats puissent s'interroger sur le crédit qu'ils peuvent accorder à vos déclarations.

Vous ne serez pas étonnée que tous ceux qui sont mobilisés et se battent pour le maintien d'une offre de soins et une prise en charge de qualité pour les malades, soient profondément choqués.

Dans cette situation, c'est à juste titre que, depuis le début de la semaine dernière, les médecins et personnels concernés ont décidé de ne pas accepter vos décisions et exigent que tous les lits, tous les services soient maintenus.

Depuis le début le SNMH-FO apporte son soutien à tous ceux, personnels, médecins et leurs syndicats qui n'acceptent pas cette situation. Il vous demande la réintégration immédiate du Docteur Kierzek dans ses fonctions et l'arrêt immédiat du démantèlement de l'Hôtel-Dieu.

Le SNMH FO souhaite vous rencontrer sans délai afin que vous puissiez répondre à ses légitimes interrogations.

Veuillez agréer Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération
et de notre attachement à l'Hôpital Public.

Olivier Varnet
Secrétaire

Il faut abandonner l'organisation en pôle.

La Ministre des affaires sociales et de la santé a confié aux conférences de Directeurs et de Présidents de CME de CHU, de CH et de CHS, « une mission sur le bilan et l'évaluation du fonctionnement des pôles dans les établissements publics de santé ». Celle-ci s'inscrit dans la prolongation des travaux du « Pacte de confiance ».

FO, comme d'autres organisations (la CGT et l'ensemble des syndicats de praticiens hospitaliers) n'a pas souhaité participer à cette commission et nous avons décliné l'audition organisée le 19 septembre par les conférences. Nous tenons ainsi à marquer notre opposition à l'organisation polaire, dont nous demandons l'abandon.

En effet, depuis la mise en œuvre de cette organisation par le plan hôpital 2007, confirmée par la loi HPST (FO en demande l'abandon), nous dénonçons la « balkanalisation » de l'hôpital induite par l'organisation en pôle médico-économique et à la contractualisation interne qui l'accompagne. FO a confirmé ses positions et analyses durant les réunions de concertations du « Pacte de Confiance ».

FO considère que cette organisation détourne une partie de l'activité des soignants, notamment des médecins, qui consacrent un temps important à des tâches de gestion, au suivi d'indicateurs et autres. Elle est source de désorganisation des hôpitaux dont les personnels font les frais en terme de dégradation de leurs conditions de travail.

FO considère par ailleurs, qu'au nom du principe de subsidiarité, la délégation prévue par la loi notamment en matière de gestion de ressources humaines génère le contournement des règles statutaires.
Enfin, cette organisation interne de l'hôpital est en relation étroite avec la logique de l'enveloppe fermée et limitative qu'est l'ONDAM.

C'est pourquoi, ***FO revendique le retour à la notion de service qui demeure un échelon d'organisation pratique et cohérent tant pour les professionnels que pour les patients.***

Ainsi, la dimension humaine que revêt le service permet d'améliorer les relations indispensables à la bonne marche des unités dans le respect des règles déontologiques.

Le secrétariat fédéral.
Paris, le 18 octobre 2013

FICHE PRATIQUE :

LE TEMPS ADDITIONNEL : Repères réglementaires

Textes de référence :

- Code de la Santé Publique articles R.6152-27 et autres.

- Arrêté du 30 Avril 2003 relatif à l'organisation et l'indemnisation de la continuité des soins.

L'essentiel

- Le temps additionnel est le temps de travail réalisé en plus des obligations de service normal des praticiens hospitaliers (soit au delà de 10 demi-journées de moyenne par semaine sur 4 mois, ou plus de 48h en moyenne sur 4 mois pour les services fonctionnant en temps continu).

- Il est décompté au terme de chaque quadrimestre et donne lieu soit à rémunération dont le montant est fixé par arrêté, soit à récupération, soit à un transfert sur le Compte Epargne Temps.

- Pour un PH faire du temps additionnel relève du volontariat . Le temps additionnel ne peut être imposé.

- C'est au praticien de choisir s'il souhaite la rémunération du temps additionnel, sa récupération, ou son transfert au compte épargne temps.

- Quand le temps de travail additionnel est réalisé sur des périodes de garde, l'indemnité de sujétion versée en fin de mois pour la garde réalisée n'est pas cumulable avec le paiement du temps additionnel versé en fin de quadrimestre. En pratique le praticien touchera son indemnité de sujétion en fin de mois, puis il lui sera versé, en fin de quadrimestre et s'il a opté pour le paiement du temps additionnel, la différence entre le montant de ses plages de TA et le montant des indemnités de sujétion déjà perçues.

Quelques points de jurisprudence :

- Le paiement du temps additionnel ne peut être refusé au motif que celui-ci n'est pas contractualisé, *Conseil d'Etat 6 mars 2013 n°352404.*

- Lorsque l'établissement ne peut contredire le décompte du temps de travail additionnel produit par le praticien, il doit payer ce temps. *Cour Administrative d'Appel de Versailles 18 octobre 2012 n°10VE00613.*

- Le directeur ne peut refuser le paiement de plages additionnelles au motif de limitation budgétaire. *Conseil d'Etat 25 novembre 2011 n°329734.*

N'hésitez pas à contacter le SNMH FO pour toute question sur le sujet...

Les Brèves…

A Voiron, les médecins à l'appel des syndicats AMUF, SN-PHARE et SNMH-FO ont fait grève dans l'unité avec les personnels, le 27 juin et du 17 septembre au 4 octobre.

Les médecins réclament en particuliers le maintien du laboratoire de biologie médicale indépendant du CHU dans un établissement qui réalisent aujourd'hui 11 millions de B avec une activité de MCO comptant 1600 accouchements, 5000 interventions chirurgicales, 25000 passages aux urgences et 6000 aux urgences pédiatriques.

Le projet ARS est de regrouper le laboratoire avec celui de Grenoble pour réaliser à terme 80% des examens à Grenoble où il faut compter entre 45 minutes et 1h30 pour acheminer les prélèvements. Ceci est donc considéré par les médecins, anesthésistes, chirurgiens et obstétriciens comme parfaitement **inacceptable**.

Voilà pourquoi, contrairement à leurs habitudes, ils ont décidé de faire grève et de se réunir en assemblée pour discuter des moyens de contrer une telle mesure. Un vote en CME doit avoir lieu le 10 octobre pour mandater un groupe de travail capable de débloquer le dossier et un autre vote le 5 novembre pour entériner un scénario ou un autre.

Le SNMH-FO avec les deux autres organisations de médecins a clairement pris position contre la constitution de ce genre de groupe de travail et défend la revendication :

Maintien sur le site du centre hospitalier de Voiron d'un laboratoire de biologie médicale indépendant de celui du chu de Grenoble, effectuant les examens nécessaires à la qualité et la sécurité des soins avec maintien de tous les personnels.

Les médecins psychiatres du Centre Hospitalier Alpes-Isère de Saint Egrève sont en grève depuis le 1/10/2013.

Réunis à 40 médecins en assemblée générale puis à 125 en assemblée commune avec le personnel ils ont voté pour des revendications très précises et élu un comité de grève soutenu par la CGT, le SPEP, l'IDEP et l'USP (syndicats de psychiatres) et le SNMH-FO:

Ils décrivent des conditions d'exercice et d'accueil des patients extrêmement dégradées avec des files actives ayant doublé, des malades abandonnés à leur sort par manque de moyens avec pour les plus fragiles d'entre eux des situations d'abandons thérapeutiques.

Ils réclament notamment pour pouvoir palier à cette situation:

10 postes de PH.
La réouverture de l'unité de psychiatrie pour adolescent et les 13 lits afférents.
L'ouverture d'une unité de 25 lits ayant disparu il y a quelques années du bassin de soins.

L'intervention du SNMH/FO a favorisé l'unité des médecins et l'unité avec le personnel.

L'Assemblée Générale des adhérents du SNMH FO

se tiendra le Vendredi 8 novembre 2013
de 10 heures à 17 heures
au 153-155 rue de Rome 75017 PARIS (Métro : Rome)

A l'ordre du jour :

- Rapport d'activité et situation des hôpitaux - Discussion
- Vote sur le rapport d'activité
- Intervention du Secrétaire Général de la Fédération FO santé et services publics
- Organisation du bureau et vie du syndicat : défense des collègues, sections locales, formation syndicale, recrutement, publications.
- Rapport financier et vote du quitus.
- Résolution d'activité : prises de positions et initiatives d'actions syndicales
- Election au Bureau National

La participation à l'assemblée générale du SNMH FO nécessite que la cotisation annuelle soit à jour.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge du transport se fera sur la base du tarif SNCF 2ème classe.
Le repas de midi se fera sur place
Pour les hébergements éventuels, contacter le secrétaire général.

Il est à noter que conformément aux statuts des personnels médicaux, les directeurs d'établissements doivent accorder des congés exceptionnels d'absence aux adhérents désireux de participer à l'Assemblée Générale sur présentation de la convocation.

contact : olivier.varnet@orange.fr

Bulletin Adhésion SNMH-FO

66 % du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.

Nom : …….....
Prénom : …….....
Statut actuel : …….....…….
Spécialité d'exercice : …….....
Adresse où vous voulez recevoir les courriers syndicaux :
…….....……..……....
…….....……...……..……....
Téléphone professionnel :……...
Fax :……..... Mail :……..…
A retourner accompagné du règlement (à l'ordre du SNMH-FORCE OUVRIERE) à :
Dr Dominique DOURY, Service Pharmacie - Centre Hospitalier de GONESSE 25 rue Bernard Février BP 71 - 95 503 GONESSE Cedex. E-mail : dominique.doury@ch-gonesse.fr

TARIFS 2013

PH Temps Plein : 185 Euros
PH Temps Partiel, Assistants, Attachés Temps Plein : 115 Euros
Internes, Attachés Temps Partiel, Retraités : 85 Euros

SNMH FO Syndicat National des Médecins Hospitaliers